SITES DÉPARTEMENTAUX DE LOISIRS ET DE BAIGNADE

BASE DE LOISIRS DE ROUFFIAC GRAND ÉTANG DE LA JEMAYE GRAND ÉTANG DE SAINT-ESTÈPHE LAC DE GURSON







Du 7 JUILLET au 29 AOÛT 2025













POURQUOI? POUR QUI?

L'objectif du plan "j'apprends à nager (JAAN)", opération citoyenne par excellence, est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité. Celles-ci se traduisent par l'obtention du test "Sauv'nage" de l'école de Natation Française. Ce dispositif est déployé durant l'été sur les bases départementales par le Conseil Départemental en partenariat avec le Comité Départemental de Natation.

PROGRAMME HEBDOMADAIRE TYPE:

Le lundi est consacré aux évaluations individuelles de chaque participant afin de composer les différents groupes d'apprentissage.

Du mardi au vendredi, un cycle d'apprentissage de 8 séances [à raison de 2 séances par jour] gratuites, vous sera proposé pour apprendre à nager, être autonome, flotter et se déplacer librement dans l'eau.

Ce dispositif est entièrement GRATUIT et ouvert à tous :

Aux particuliers : adultes et enfants à partir de 6 ans

OÙ?

Vous pouvez choisir votre lieu d'apprentissage entre les différents sites de baignade du département :

La Jemaye - Saint-Estèphe - Gurson - Rouffiac

AVEC QUI?

Les cours sont encadrés par un maître nageur sauveteur diplômé conformément à la réglementation en vigueur. Une licence JAAN 2025 sera offerte comprenant l'assurance, le suivi personnalisé et des équipements spécifiques.

COMMENT CELA FONCTIONNE?

Vous devez être présent :

Le lundi : test pour évaluation et composition des groupes

d'apprentissage.

2 créneaux : 11h30 à 13h et 14h à 15h30.

Inscription obligatoire sur un des deux créneaux, en suivant

le lien de la rubrique "Inscriptions".

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi

8 séances (à raison de 2 séances par jour) de 45 minutes. L'horaire de vos séances sera défini en concertation avec le maître nageur sauveteur parmi les créneaux ci-dessous :

11h à 11h45 - 11h45 à 12h30 - 12h30 à 13h15 PAUSE

14h à 14h45 - 14h45 à 15h30 - 15h30 à 16h15

L'inscription et votre présence sont obligatoires à tous les cours.



QUAND?

ROUFFIAC

- Du 7 au 11 juillet 2025
- Du 4 au 8 août 2025

SAINT-ESTEPHE

- Du 14 au 18 juillet 2025
- Du 11 au 15 août 2025

GURSON

- Du 28 juillet au 1er août 2025
- Du 25 au 29 août 2025

LA JEMAYE

- Du 21 au 25 juillet
- Du 18 au 22 août 2025



Inscriptions

https://demarches.dordogne.fr/japprends-a-nager

Renseignements

Direction des Sports : 05 53 02 02 80

